



La prestation de conseil en ressources humaines

une prestation personnalisée pour répondre à vos besoins RH

Dans cette période de reprise d'activité, vous souhaitez

- réaliser un diagnostic RH et adapter votre gestion des ressources humaines aux nouvelles conditions d'activité;
- améliorer votre stratégie RH et le dialogue social dans l'entreprise;
- réorganiser votre entreprise ;
- vous outiller pour le processus de recrutement ;
- **intégrer les salariés** en favorisant la diversité et l'égalité professionnelle ;
- élaborer un plan de développement des compétences pour vos salariés;
- professionnaliser la fonction RH dans votre entreprise.

La prestation conseil RH vous offre un accompagnement global et personnalisé

- Un accompagnement personnalisé jusqu'à 30 jours, réalisée par un prestataire spécialisé
- Une démarche globale associant tous les acteurs de l'entreprise
- Une prise en charge à 100 % (sous conditions)

Comment demander cette aide?

Pour plus d'informations sur la prestation ou pour bénéficier d'un accompagnement, contactez la Di(r)eccte de votre région.